

**Parution du mardi 16 novembre 2010**

**AMBULANCES TROP CHÈRES**

Chêne-Bougeries, 10 novembre 2010

Il est habituel que des particuliers, ou même des infirmières de la FSASD fassent appel aux ambulances pour le transport de personnes dont l'état ne le nécessiterait pas. Des entreprises privées comme Transport Adapté Genève, Transport Accompagné (Transport de personnes à mobilité réduite avec ou sans chaise roulante), et Aloha, ont des véhicules spécialement équipés aux prix forfaitaires de 35 et 45 Fr la course, pour tout le canton. Quand on connaît le prix officiel des ambulances, mieux vaut y réfléchir à deux fois. J'ai eu sous les yeux, une lettre relative aux prestations de la Mutuel qui écrivait à une personne du 4e âge, je cite : < L'assurance obligatoire des soins couvre le 50% des frais de transport, mais au maximum Fr.500.- par année civile ». Or, cette personne âgée avait été transportée 4 fois en ambulance. Seul le 1er transport était plausible, par précaution.

Un transport accompagné pourrait également vous éviter que des contractuels collent un papillon sur votre pare-brise, comme ce fut le cas d'une personne qui accompagnait sa maman chez un médecin, et n'avait trouvé aucune place pour handicapé à proximité. (Voir Tribune du jeudi 4 novembre).

Il est important que la population genevoise soit informée des possibilités existantes pour des déplacements sûrs et peu onéreux.

Leïla Elisabeth Pellissier